



M. Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

LETTRE OUVERTE - Le 26 mars 2020

Covid-19 : les artisans et commerçants alimentaires plus que jamais au service des Français

Monsieur le Premier ministre,

Aujourd'hui, peut-être plus que jamais au cours de notre Histoire, les acteurs de la chaîne alimentaire sont mobilisés pour assurer la consommation et la sécurité des Français, de la production à la distribution, notamment au sein des entreprises alimentaires de proximité, en boutique, sur les marchés et ambulantes sur voie publique.

Ainsi, dès le début de cette crise, nos entreprises ont été qualifiées par votre gouvernement comme étant « essentielles » pour la nation en assurant une partie de l'approvisionnement des Françaises et des Français pour les fournir en produits frais, de qualité et contribuant à un bon équilibre alimentaire.

Au même titre que la grande distribution, nos professions se sont tout de suite saisies de la mise en place de règles de sécurité sanitaires renforcées et de l'application des règles

[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris 01 44 90 88 44 – cgad@cgad.fr

www.cgad.fr / www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr

de distanciation sociale pour nos équipes et nos clients en boutiques ainsi que sur les marchés et les points de vente ambulants sur voie publique.

Lors de votre intervention, lundi 23 mars, vous avez décidé d'interdire sur l'ensemble du territoire, les marchés alimentaires. Par dérogation, le préfet du département peut, après avis du maire, accorder une autorisation d'ouverture des marchés alimentaires qui répondent à un besoin d'approvisionnement de la population selon les dispositions du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020.

Aujourd'hui nous nous interrogeons sur cette décision catégorique ainsi que sur la façon dont le critère relatif au « besoin d'approvisionnement de la population » est évalué par les préfets. Nous notons dans certains départements des positions très tranchées considérant que l'appareil commercial de la grande distribution suffit à pourvoir la population.

Ce sentiment va de pair avec les nombreuses difficultés que nous rencontrons dans les territoires avec les équipes des forces de l'ordre. Certaines demandent à nos professionnels de fermer leur boutique considérant qu'ils n'ont pas lieu d'être ouverts au public (cas des boulangers, cavistes, brasseurs ou chocolatiers notamment), d'autres exigent de la clientèle qu'elle regroupe ses achats et se rende uniquement dans les grandes surfaces alimentaires.

À un moment où certaines filières agricoles connaissent de réelles difficultés dans leurs débouchés, nous réaffirmons que les artisans et commerçants des « métiers de bouche » sont des fidèles soutiens des agriculteurs français, tout le temps et tout au long de l'année !

Nos professions assurent des marchés essentiels aux filières agricoles et nous craignons que les mesures prises ne fassent qu'affaiblir et disparaître le tissu des TPE de la filière alimentaire tant en amont qu'en aval.

Pourtant, la force de nos commerces alimentaires de proximité réside dans leur capacité d'adaptation afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de la population.

Au plus près du domicile de chacun, notamment des personnes isolées et vulnérables qui ne possèdent pas toujours un moyen de locomotion, ils proposent aussi :

- Livraisons à domicile en évitant tout contact physique
- Commandes par mail, par téléphone, sur les réseaux sociaux ou sites internet
- Mise en place de services de « click and collect »
- Achats via des casiers réfrigérés
- Horaires adaptés
- ...

Chaque jour, de nouvelles initiatives et de nouveaux élans de solidarité fleurissent pour faciliter le quotidien de nos concitoyens et des professionnels de santé (exemple : don de plateaux repas, priorité de service).

Dans nos commerces, le service est personnalisé, plus rapide, et occasionne ainsi :

- Moins de trajet pour se rendre sur le lieu d'achat
- Moins d'attente dans la file puis pour être servi
- Moins d'intermédiaires dans le service au consommateur
- Moins de personnes croisées dans le commerce
- Moins de temps consacré à l'acte d'achat et au paiement.

[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris 01 44 90 88 44 – cgad@cgad.fr

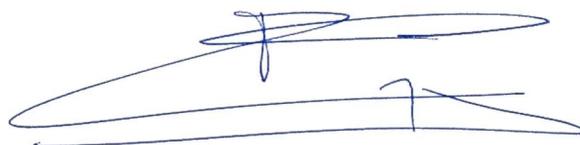
www.cgad.fr / www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr

Que cela soit en boutique, sur les marchés ou en points de vente ambulants sur voie publique, nos commerces alimentaires de proximité sont au plus près des consommateurs pour les servir dans les meilleures conditions en répondant à leur besoin quotidien !

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir préciser le rôle que vous souhaitez assigner à nos entreprises pour aider la population à se nourrir avec des produits de qualité proches de chez eux. Croyez en la détermination de nos professions d'être encore plus présentes au service des françaises et des français.

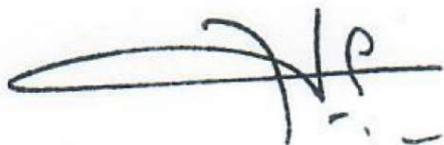
Nous sommes à votre disposition pour organiser un échange dans les jours qui viennent et vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Joël MAUVIGNEY

Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs
Jean-François GUIHARD



Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française
Dominique ANRACT



Syndicat National des Brasseurs Indépendants
Jean-François DROUIN



[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris 01 44 90 88 44 – cgad@cgad.fr

www.cgad.fr / www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr

Syndicat des Cavistes Professionnels
Patrick JOURDAIN



Confédération Nationale des Charcutiers – Traiteurs et Traiteurs
Joël MAUVIGNEY



Confédération des Chocolatiers et Confiseurs de France
Frédéric CHAMBEAU



Epiciers de France
Alexis ROUX DE BEZIEUX



Fédération des Fromagers de France
Claude MARET



Confédération Nationale des Glaciers de France
Bruno AIM



[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris 01 44 90 88 44 – cgad@cgad.fr
www.cgad.fr / www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr

Confédération Nationale des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers, Confiseurs,
Glaciers, Traiteurs de France
Pierre MIRGALET



Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin
Isabelle SUDRE



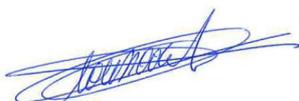
Organisation des Poissonniers Écaillers de France
Sylvère MOREAU



Saveurs commerce
Christel TEYSSEDE



Confédération Nationale de la Triperie Française
Dominique GROUSSARD



Copies :

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances
M. Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur
M. Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris 01 44 90 88 44 – cgad@cgad.fr
www.cgad.fr / www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr